



BTS Tourisme en hôtellerie de plein air, le Cipecma opte pour l'enseignement à distance

mardi 11 août 2020, par [lpe](#)

Le Cipecma, centre de formation en Charente maritime, propose une formation unique en France : le BTS Tourisme Spécialisation Hôtellerie de Plein Air. Afin de la rendre accessible aux alternants sur tout le territoire, le Cipecma met en place, dès la rentrée, un planning de cours incluant de la formation en distanciel.

De nombreux campings font appel au Cipecma pour former des alternants au BTS Tourisme, spécialisation HPA. Développé conjointement avec la Fédération Départementale de l'Hôtellerie de Plein Air de Charente-Maritime, le programme de cette formation a été complété et pensé pour accompagner les professionnels du secteur.

Recruter un apprenti en formation à Châtelailon-Plage lorsqu'on est basé dans le Sud de la France - par exemple - n'est pas chose aisée. Pour l'alternant, la distance avec le centre de formation, le temps de trajet et les frais liés à l'éloignement peuvent présenter des contraintes.

Le Cipecma a donc décidé de proposer dès la rentrée prochaine, un planning de formation intégrant des semaines de cours en distanciel. Les nouveaux modes d'enseignement en visioconférence, largement utilisés aujourd'hui, permettent d'assurer les cours auprès des apprentis, quel que soit le lieu où ils se trouvent.

Avec cette souplesse, le Cipecma entend favoriser l'intégration d'alternants sur toute la France, en leur permettant de rester à proximité de leur entreprise ou de leur domicile. Les entreprises peuvent ainsi recruter des apprentis dans un secteur géographique plus local. Par ailleurs, les campings profitent également d'un calendrier de formation adapté au décalage de leurs dates d'ouverture et de fermeture, induit par la situation sanitaire actuelle.

Un dispositif d'aide aux entreprises recrutant des apprentis

En ayant recours à la formation hybride, le Cipecma espère former encore plus de jeunes dans une filière exigeante en compétences. D'autant que l'État a mis en place un dispositif d'aide pour l'apprentissage. L'objectif est d'inciter à continuer de former des jeunes en apprentissage.

Concrètement, les entreprises du secteur privé qui recruteront un apprenti du 1er juillet 2020 au 28 février 2021 bénéficieront d'une [aide élargie à l'embauche](#) de 8000 € euros pour les jeunes entre 18 et 30 ans et 5000 € pour les moins de 18 ans.

Plus : www.cipecma.com